Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2025

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

Mardi 17 juin 2025

Durée de l'épreuve : **4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **11** pages numérotées de **1/11** à **11/11**.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir pour faire face au changement climatique ?

DOCUMENT 1

Depuis plusieurs années, les scientifiques du Groupe intergouvernemental sur le climat (GIEC) alertent sur la nécessité d'agir pour lutter contre le changement climatique. Dans son rapport de 2018, le groupe d'experts relevait que la hausse des températures mondiales devait être contenue à 1,5°C pour limiter les événements météorologiques extrêmes et le développement annoncé des catastrophes naturelles.

[...] Les Vingt-Sept[1] comme l'Union européenne, en sa qualité d'organisation régionale, sont par ailleurs signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)[2], entrée en vigueur en 1994, et du protocole de Kyoto de 1997 qui rend cette précédente convention opérationnelle. Celui-ci engage les pays les plus développés à limiter la pollution des gaz à effet de serre. L'accord de Paris, signé en 2015 lors de la COP21, est venu compléter cet arsenal d'accords mondiaux. Il ambitionne de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C, et idéalement à 1,5°C.

Le Pacte vert est ainsi un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements de l'Union européenne (UE) sur la scène internationale. […]

Cœur battant du Pacte vert, la loi européenne sur le climat a définitivement été adoptée en juin 2021. Elle a fixé l'objectif de la neutralité climatique dans la législation européenne, de même que la cible intermédiaire d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'UE s'engage également à renforcer ses puits de carbone[3]. « *Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe* ». Dès l'introduction du document de référence de cette nouvelle politique européenne, la Commission a été claire : tous les domaines de compétence de l'Union sont concernés par le Pacte vert. En décembre 2019, une cinquantaine d'actions ont été proposées, touchant aux secteurs de l'énergie comme à ceux des déchets, des mobilités ou de l'agriculture.

Source : D'après Arthur OLIVIER, « Qu'est-ce que le Pacte vert pour l'Europe ? », www.touteleurope.eu, 3 juin 2024.

1 : Il s'agit des vingt-sept pays membres de l'Union européenne.

2 : La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue le premier cadre de coopération internationale reconnaissant l'existence et les impacts des changements climatiques ; les conférences des Parties (États signataires) appelées COP sont organisées sous l'égide de la CCNUCC depuis 1995.

3 : Puits de carbone : c'est un réservoir naturel (ex : les forêts) ou artificiel qui stocke le CO_2 en dehors de l'atmosphère.

DOCUMENT 2

Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans le monde entre 1970 et 2021 (indice base 100 en 1990)

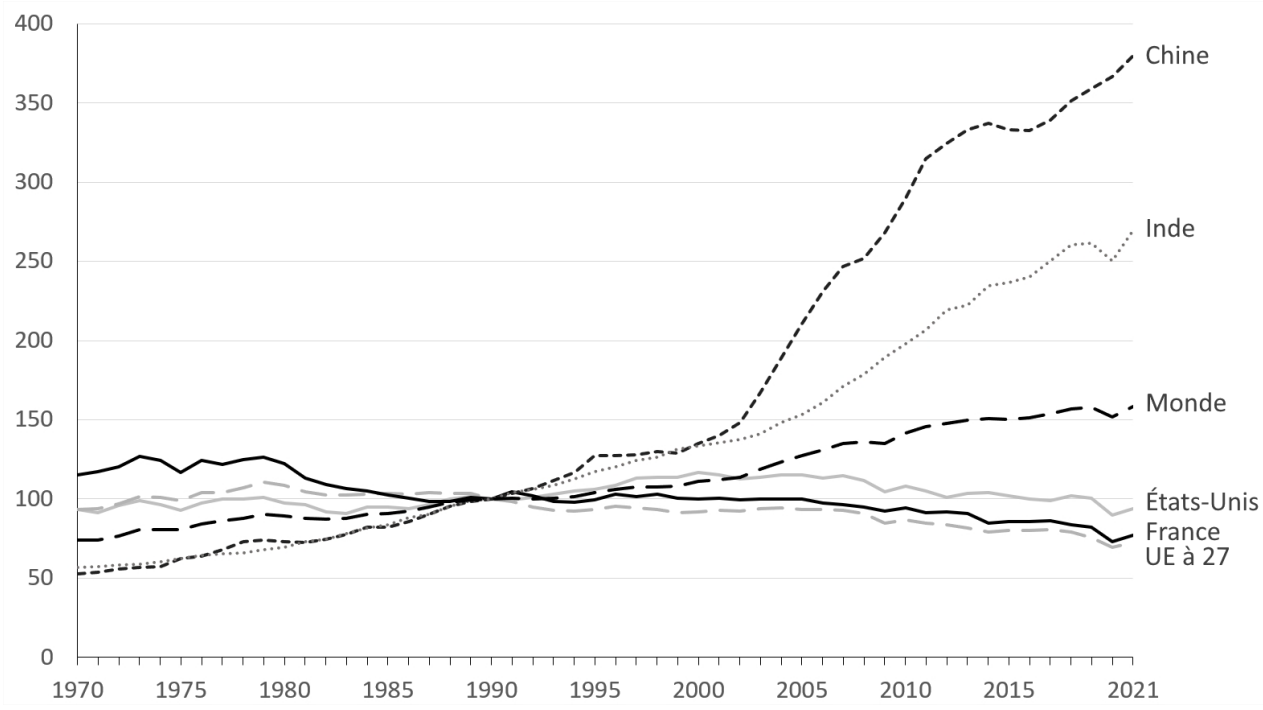

Source : Ministère de la transition énergétique, *Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde*, 2023.

DOCUMENT 3

Répartition des recettes des taxes environnementales par catégorie, en 2021 (en %)

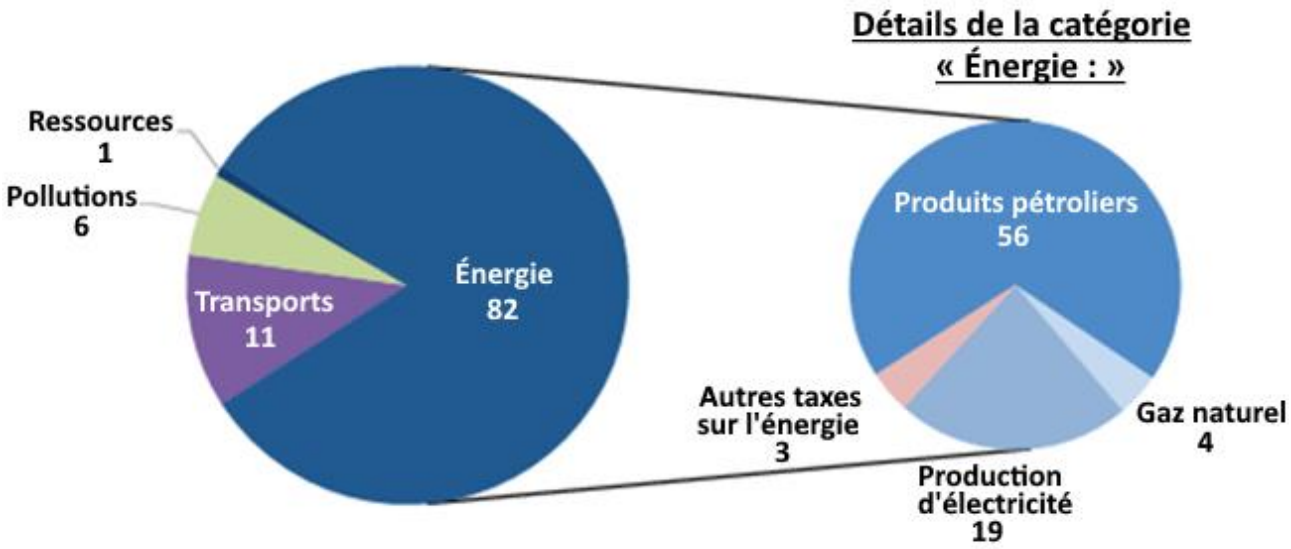

Source : D'après le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, *Bilan environnemental de la France - Édition 2023*, mars 2024.

Note : Les taxes sur les transports concernent principalement les taxes sur les certificats d'immatriculation automobile ou sur les opérateurs du transport (concessionnaires d'autoroute, aviation civile). Les taxes sur les ressources portent sur le prélèvement des ressources naturelles.

Lecture : En 2021, 82% des recettes des taxes environnementales sont issues des taxes sur l'énergie. Parmi elles, 4% des recettes des taxes environnementales proviennent des taxes sur le gaz naturel.

DOCUMENT 4

Prix du quota de CO_2 sur le marché européen du carbone
(en euros par tonne de CO_2)



Source : « Marchés du carbone - Système d'échange de quotas d'émissions - Union européenne », www.ecologie.gouv.fr, mis à jour le 28 août 2024.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Vous présenterez deux effets des institutions sur le chômage structurel.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Taux de pauvreté[1] selon la catégorie socioprofessionnelle et le type de ménage (en %)

	Taux de pauvreté (en %)	
	2000	**2022**
Ensemble des actifs ayant déjà travaillé	**10,1**	**9,5**
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,4	22,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,2	2,9
Professions intermédiaires	4,3	4,8
Employés	10,6	11,7
Ouvriers	15,3	14,1
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	**14,3**	**15,4**
Personnes seules	16,7	19,5
Familles monoparentales	31,2	31,4
Couples sans enfant	7,6	6,6
Couples avec enfant(s)	13,6	13,0
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	**10,0**	**11,1**
Personnes seules ou familles monoparentales	14,4	18,8
Couples	7,8	6,4
Ensemble	**13,6**	**14,4**

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : d'après l'INSEE*, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2000 et 2022*, 2024.

1 : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) situés en-dessous du seuil de pauvreté. Selon l'INSEE, le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez le taux de pauvreté des personnes seules et celui des couples sans enfant lorsque la personne de référence du ménage a moins de 65 ans, en 2000 et en 2022. *(2 points)*

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que la composition du ménage et la catégorie socioprofessionnelle sont des facteurs de structuration de l'espace social. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la politique monétaire et les politiques budgétaires mises en œuvre dans la zone euro se heurtent à des difficultés.

DOCUMENT 1

Ce mercredi, la Commission européenne ne pourra que constater qu'une dizaine des 27 pays de l'UE, dont la France et l'Italie, ont dépassé, en 2023, la limite de 3 % du PIB pour les déficits publics fixée par le Pacte de stabilité. […]

Il y a plusieurs mois, l'exécutif européen avait indiqué vouloir lancer des procédures de déficits excessifs contre les pays violant les règles budgétaires communes, réformées et réactivées cette année. Des règles qui avaient été mises en sommeil après 2020, à cause de la crise économique liée à la pandémie, puis à la guerre en Ukraine. […]

Corriger les dérapages sera difficile dans un contexte de faible croissance et de tensions géopolitiques. Les finances publiques sont fortement mises à contribution pour soutenir l'Ukraine face à la Russie, mais aussi engager des investissements dans la transition verte pour faire face au réchauffement climatique.

L'an dernier, les déficits les plus élevés de l'UE ont été enregistrés en Italie (7,4 % du PIB), en Hongrie (6,7 %), en Roumanie (6,6 %), en France (5,5 %) et en Pologne (5,1 %). Outre ces cinq pays, « les procédures pour déficits excessifs devraient aussi concerner la Slovaquie, Malte (4,9 %) et la Belgique (4,4 %) », constate Andreas Eisl, expert de l'Institut Jacques Delors.

L'Espagne et la République tchèque ont, elles, dépassé les 3 % en 2023, mais prévoient de revenir dans les clous dès cette année. L'Estonie a également franchi les 3 %, mais sa dette publique à environ 20 % du PIB est faible et très en dessous de la limite de 60 % du PIB fixée par le Pacte de stabilité, contrairement aux autres pays cités. […]

En tout cas, ces procédures laissent présager de nouveaux bras de fer politiques entre Rome et Paris, d'un côté, et la Commission européenne et les pays les plus sourcilleux en matière de respect des règles budgétaires, dont l'Allemagne, de l'autre.

Source : « Déficit budgétaire : l'UE s'apprête à épingler la France en pleine crise politique », www.letelegramme.fr, 19 juin 2024.

DOCUMENT 2

Dette publique en 2022 (en % du PIB)

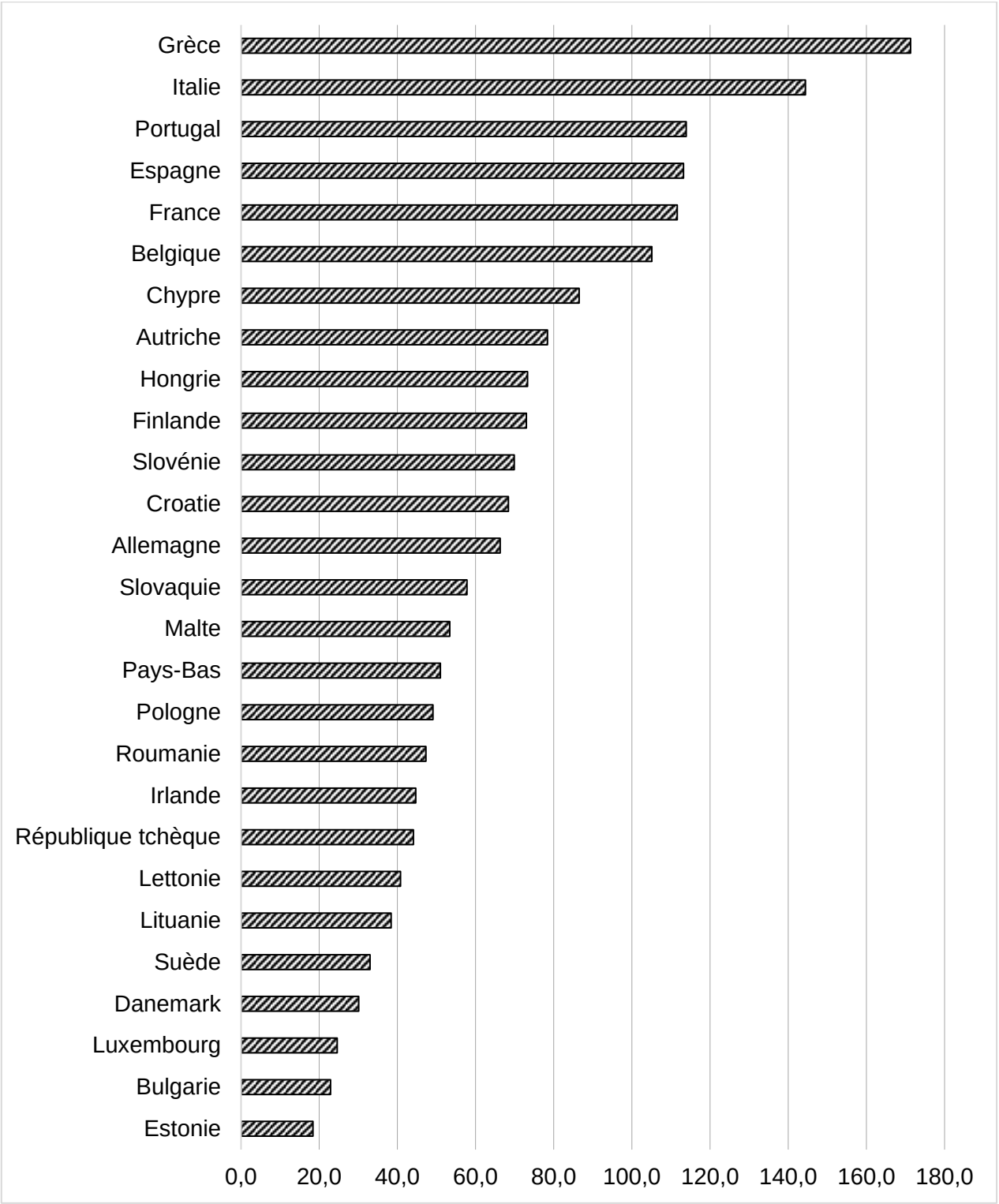

Source : d'après l'INSEE, « Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence », *Chiffres Clés*, juillet 2024.

DOCUMENT 3

Taux d'inflation annuels par pays dans la zone euro (en %)

	Novembre 2023	Juin 2024
Zone euro – 20 pays (à partir de 2023)	2,8	2,5
Belgique	- 0,8	5,4
Allemagne	2,3	2,5
Estonie	4,1	2,8
Irlande	2,5	1,5
France	3,9	2,5
Croatie	5,5	3,5
Italie	0,6	0,9
Chypre	2,4	3,0
Lettonie	1,1	1,5
Lituanie	2,3	1,0
Luxembourg	2,1	2,8
Pays-Bas	1,4	3,4
Slovaquie	6,9	2,4
Finlande	0,7	0,5

Source : EUROSTAT, 2024.